

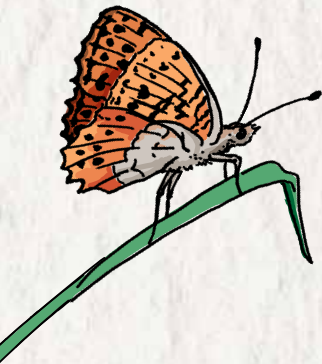
La Revitalisation des eaux suisses



Qu'est-ce que la renaturation des eaux ?

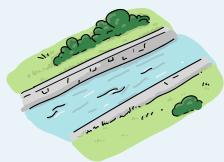
Le terme de *renaturation des eaux* désigne l'ensemble des mesures destinées à valoriser les eaux, soit :

- Rétablir un état le plus naturel possible des cours d'eau aménagés dans l'**espace réservé aux eaux**. Cela comprend un entretien compatible avec les besoins de la nature de part et d'autre des cours d'eau ;
- Atténuer les effets négatifs des **éclusées** en aval des centrales hydroélectriques en évitant une variation rapide du débit et des vitesses d'écoulement ;
- Réactiver le **régime de charriage** des sables et graviers pour favoriser le renouvellement des matériaux constituant le lit des cours d'eau ;
- Améliorer la **migration des poissons** ;
- Assurer des débits suffisants dans les cours d'eau en période de sécheresse.



Aménagement des berges naturelles

AVANT

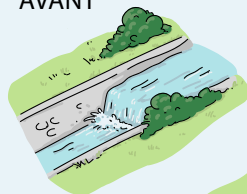


APRÈS

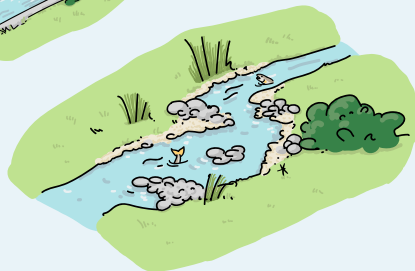


Assainissement des seuils

AVANT



APRÈS

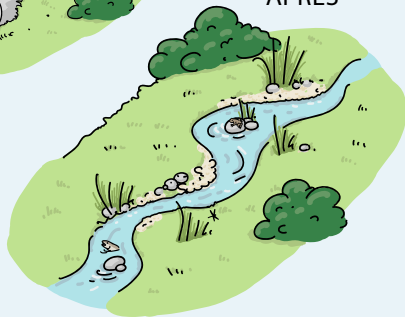


Remise à ciel ouvert

AVANT

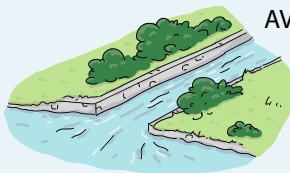


APRÈS



Aménagement des embouchures

AVANT



APRÈS



Un objectif national

Avec la modification de la loi fédérale sur la protection des eaux et de son ordonnance entrées en vigueur en 2011, la Confédération a fixé comme objectif de revitaliser le quart des cours d'eau suisses en mauvais état d'ici 2090, soit environ 4'000 km.

Les cantons se sont vu assigner la mission de planifier et de mettre en œuvre un programme de revitalisation des eaux à long terme. Le but est de revaloriser les écosystèmes que forment les **cours d'eau** et les **étendues d'eau (lacs)**, afin de les rendre plus proches de l'état naturel et de contribuer ainsi à la conservation de la biodiversité.

Les projets de revitalisation des eaux visent principalement à :

- Aménager les cours d'eau et les rives des lacs proches de l'état naturel
- Renforcer la protection contre les crues
- Rétablir les liens entre les eaux et les habitats de diverses faunes et flores
- Encourager les loisirs de proximité et les espaces de détente
- Rétablir les possibilités de migration pour les poissons
- Favoriser une végétation riveraine naturelle
- Diversifier l'écoulement des eaux, afin d'obtenir des profondeurs et des vitesses variées





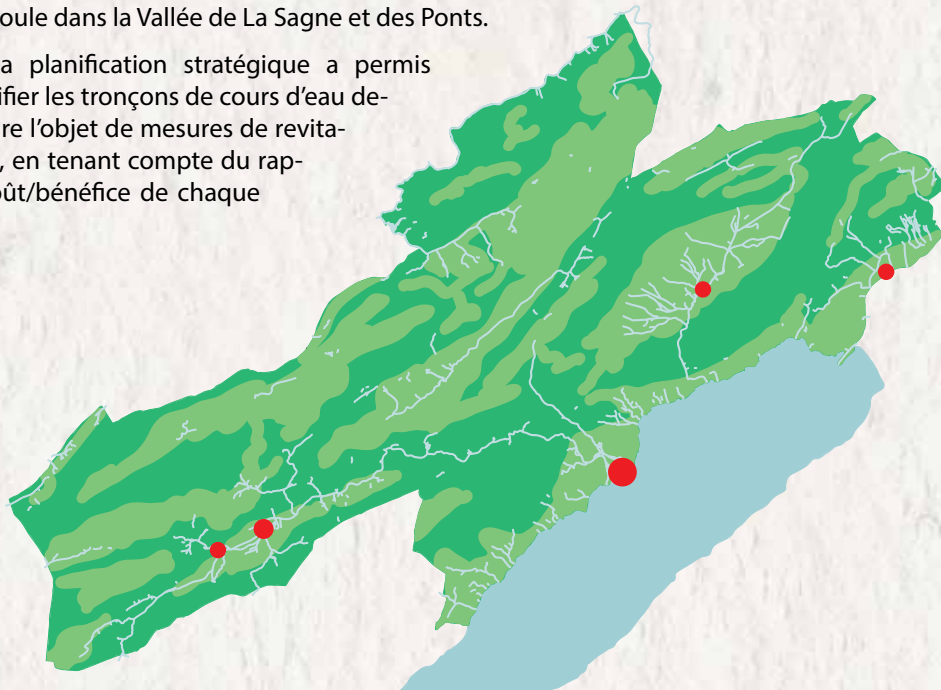
Canton de Neuchâtel

Le Service des ponts et chaussées a élaboré une **planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau neuchâtelois**.

Le réseau des cours d'eau du canton s'étend sur environ 370 km répartis de manière assez irrégulière sur le territoire. Alors que le Val-de-Travers et le Val-de-Ruz sont bien irrigués, le sous-sol calcaire d'autres régions rend les cours d'eau rares ou temporaires par le fait que l'eau s'infiltre dans les fissures.

Le canton compte plusieurs bassins fermés dont le sous-sol karstique conduit les eaux jusqu'à un exutoire parfois assez éloigné, telle La Noiraigue, alimentée par le Grand Bied qui s'écoule dans la Vallée de La Sagne et des Ponts.

Ainsi, la planification stratégique a permis d'identifier les tronçons de cours d'eau devant faire l'objet de mesures de revitalisation, en tenant compte du rapport coût/bénéfice de chaque projet.





Delta de l'Areuse

Projets réalisés sur le territoire neuchâtelois

Afin d'améliorer la qualité écologique des eaux, divers projets ont été réalisés depuis 2015 sur le territoire cantonal, dont voici les réalisations en images (état juin 2020).



Revitalisation du Seyon

Commune de Val-de-Ruz – 2016

La réalisation du projet a permis de rétablir la dynamique des transports solides permettant d'enrichir le lit du Seyon au lieu-dit Prés Maréchaux et de récréer une zone inondable.



Revitalisation du Vivier

Commune de Cortaillod – 2018

Le Vivier prend sa source dans l'Areuse. Son alimentation est régulée par une vanne automatique au seuil des Esserts à Boudry. Il parcourt environ 2 km avant de se jeter dans le lac de Neuchâtel.

En amont de la zone industrielle du Petit-Cortaillod, les berges ont été réaménagées dans une configuration proche de l'état naturel. Les possibilités de migration ont été rétablies pour les poissons par la suppression de divers obstacles.



Assainissement d'un seuil sur les Buttes à Fleurier

Commune de Val-de-Travers – 2018

Le réaménagement du seuil a permis le rétablissement de la continuité longitudinale permettant la migration de toutes les espèces cible (truite de rivière, chabot et ombre). Les profondeurs d'eau, la structure du lit et les vitesses d'écoulement ont été optimisées, tout en garantissant la protection contre les crues.



Revitalisation des embouchures du delta de l'Areuse

Commune de Cortaillod – 2019

Cette revitalisation a permis d'améliorer la valeur écologique de la zone qui se trouve en grande partie incluse dans le périmètre d'un inventaire fédéral des sites d'importance nationale pour la reproduction des batraciens.

Revitalisation de Pointe d'Areuse

Communes de Boudry et Cortaillod

«L'Areuse» (autrefois appelée La Reuse) est le plus grand cours d'eau situé entièrement en terre neuchâteloise. Par sa liaison directe avec le lac de Neuchâtel, le lieu-dit Pointe d'Areuse offre un espace vital pour de nombreuses espèces de poissons, dont la truite du lac. Ce projet est en cours d'étude.



Revitalisation de l'embouchure du Bied de Môtiers

Commune de Val-de-Travers

Le secteur de la confluence entre la Vieille Areuse et Le Bied de Môtiers présente un important potentiel d'amélioration qualitative du lit et des berges. L'objectif du projet est de créer un delta proche de l'état naturel ainsi que de nouveaux milieux humides.

Ce projet est en cours d'étude, tout comme le projet de protection contre les crues situé dans le même secteur.





RECYCLÉ
Papier fait à partir
de matériaux recyclés
FSC® C103864

 **ne.ch**

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE **NEUCHÂTEL**

— SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES —

**Département du développement territorial
et de l'environnement**

Service des ponts et chaussées

Rue J.-L.-Pourtalès 13

2000 Neuchâtel

T +41 32 889 67 10

www.ne.ch/spch » Lacs et cours d'eau